

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES
SITES NATURA2000**



Intitulé du projet : Construction de la nouvelle station d'épuration de St Mathieu de Trévières

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : **MAIRIE DE SAINT MATHIEU DE TREVIERS**

Nom et prénom de la personne référente : **M. LOPEZ Jérôme, Maire**

Commune et département : **SAINT MATHIEU DE TREVIERS**

Adresse :

Place de l'Hôtel de Ville – BP 29

34 270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS

Téléphone : **04 67 55 20 28**

Email : **accueil@villesmdt.fr**

1 Description du projet

Nature du projet :

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION COMMUNALE

Type : Boues activées en aération prolongée

Capacité : 9 300 EH

Débits de référence : 1 690 m³/j et 300 m³/h sur 1 heure

Zéro Rejet

Travaux :

- Déboisement partiel d'une parcelle plantée de pins
- Création d'un réseau de transfert des eaux brutes vers le nouveau poste de relevage ;
- Construction d'un nouveau poste de relevage des eaux brutes
- Construction d'un bassin d'orage de 200 m³ entièrement fermé, ventilé et désodorisé, et les réseaux attenants ;
- Mise en place d'un dégrillage fin (100 m³/h – 7 mm) et des canaux de by-pass et de comptage ;
- Construction d'un dessableur-dégraisseur combiné (100 m³/h) et ses ouvrages annexes (transfert et stockage des sables et des graisses) ;
- Construction d'un bassin d'aération de 2000 m³, avec insufflation fine bulle ;
- Mise en place d'un système de traitement du phosphore par injection de chlorure ferrique (Cuve de stockage, aire et coffret de dépotage, coffret de dosage, système d'injection...)

- Construction d'un dégazeur ;
- Construction d'un clarificateur raclé de 200 m² de surface au miroir ;
- Mise en œuvre d'un dispositif de désinfection UV en réacteur fermé (100 m³/h) ;
- Installation de système de comptage et de surveillance de la filière ;
- Réalisation d'une Zone de Rejet Végétalisée, destinée à infiltrer 100% des débits de temps sec (1 bassin de décantation de 300 m³ et 2 fossés végétalisés en parallèle de 2 m de large sur 470 m de long comportant de nombreux méandres) ;
- Création d'un système de recirculation et d'extraction des boues (intégrant les réseaux, un puits à boues et les pompes) ;
- Mise en œuvre d'une unité de déshydratation mécanique type centrifugeuse et ses équipements annexes (centrale de préparation de polymère, stockage de polymère...) ;
- Mise en œuvre d'une zone de stockage des boues en bennes (2 x 10 m³) dans un local fermé ;
- Construction et la mise en place de tous les ouvrages et équipements annexes (poste toutes eaux, bêche d'eau industrielle, puits à écumes, réseau d'égouttures...) ;
- Mise en œuvre de dispositif de traitement de l'air par des tourelles de désodorisations au charbon actif en grain (3 unités), incluant l'ensemble des équipements et réseaux associés ;
- Mise en œuvre de l'ensemble des installations électriques nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration (TGBT, armoires de commande, réseau sec, éclairage, lignes pilotes, inverseur...)
- Mise en place d'un groupe électrogène de 210 kVA ;
- Mise en œuvre de l'ensemble des équipements nécessaires à l'automatisme, la télésurveillance et la supervision de l'installation
- Construction de l'ensemble des bâtiments techniques et d'exploitation ;
- Réalisation des aménagements architecturaux et paysagers ;
- Réalisation des Voiries et Réseaux divers (VRD).
- Démolition des ouvrages de la station d'épuration existante.

Localisation

Département : Hérault

Commune : Saint-Mathieu de Trévières

Coordonnées GPS :

Latitude : 43°45'36.49" N

Longitude 3°52'13.67" E

Parcelles :

AK 161 :

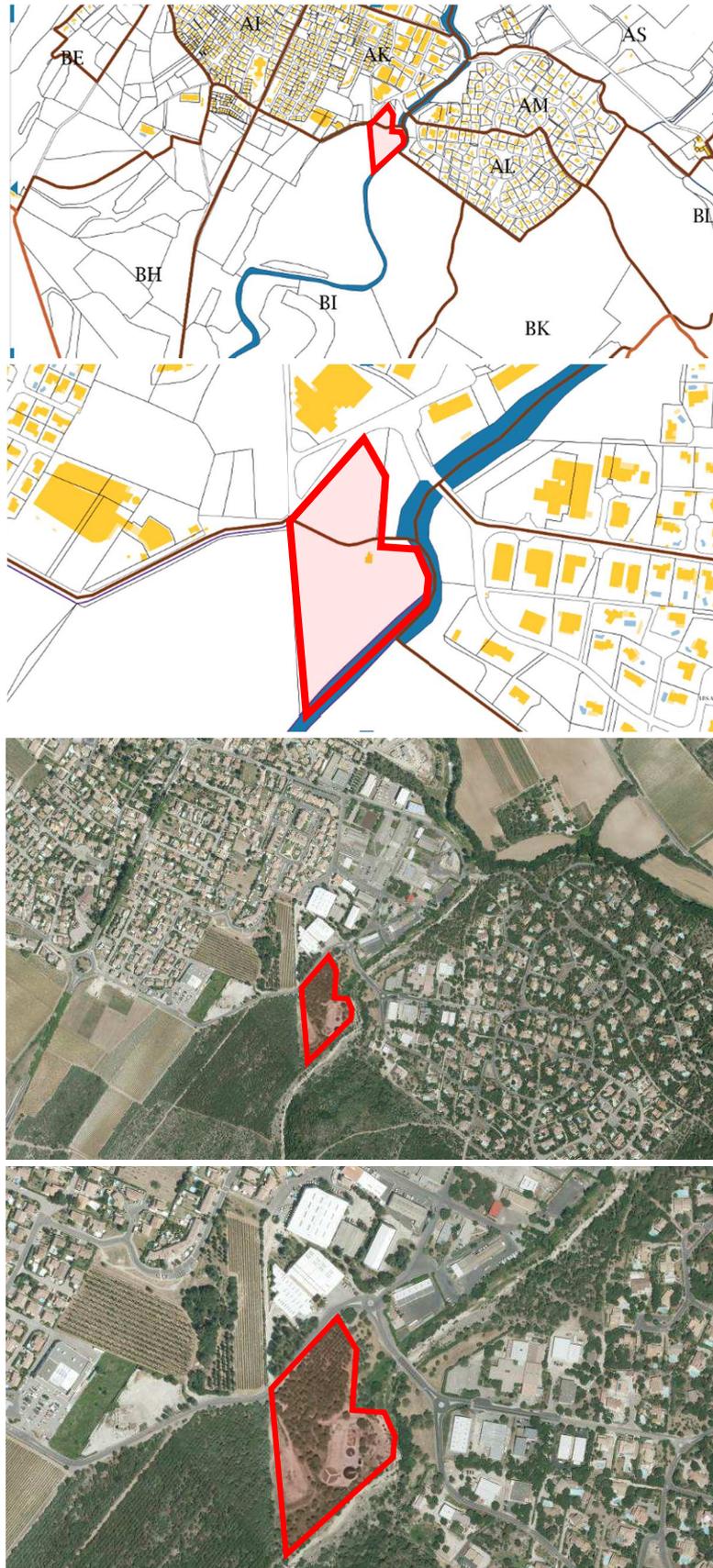
- Occupation du sol : Pinède
- Surface : 5 961 m²
- Propriétaire : Commune

BI 17:

- Occupation du sol : STEP actuelle (2 600 m²), bassin de rétention pluvial (3 325 m²) et pinède
- Surface : 15 991 m²
- Propriétaire : Commune

Bassin versant de la source du Lez : système karstique du Lez : « calcaires et marnes jurassique des garrigues nord montpelliéraines – Système du Lez » (code masse d'eau : FR_DO_113).

Cours d'eau le plus proche : le TERRIEU



Etendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

AK 161 :

→ Déboisement d'une partie de la pinède (≈ 2 000 m²)

→ Construction de la nouvelle station d'épuration

BI 17:

→ Démolition de la station existante

→ Conservation des arbres présents sur la parcelle

→ Création de la Zone de Rejet Végétalisée en lieu et place des ouvrages (≈ 1 880 m²)



2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

→ Voiries lourdes revêtues (≈ 1 000 m²),

→ Voirie lourdes en GNT (190 m²),

→ Cheminement autour des fossés d'infiltration (3 400 m²) et des allées piétonnières

→ 3 places de parking

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

Rejets en milieu aquatique → Le projet prévoit l'aménagement d'une zone de rejet végétalisée destinée à « consommer » 100% des débits de temps sec et 75% des débits de temps de pluie. Les rejets d'eau traitée dans le Terrieu (cours d'eau temporaire situé à proximité du site) seront donc exceptionnels.

Les eaux traitées rejoignent après infiltration l'aquifère karstique du Lez



- Pollutions → oui. Les flux de pollutions Carbonées, Azotées, Phosphorées et bactériologiques sont détaillés dans le dossier de déclaration « loi sur l'eau ». Pas de rejet de polluants chimiques.
- poussières → oui (pendant les travaux. Des mesures préventives seront mises en oeuvre)
- bruits → oui (Tous les équipements bruyants sont capotés et placés dans des locaux insonorisés)
- Éclairages nocturnes → NON
- déchets → Refus de dégrillage 11,6 T/an (ordures ménagères), 42 T/an de sables lavés, 150 T de matières Sèches/an de boues biologiques (évacuation en compostage)
- piétinements → Non
- autres :

Commentaires :

L'étude d'incidence du Dossier de déclaration « loi sur l'eau » détaille de manière précise l'ensemble des influences du projet sur les milieux aquatiques, physiques et humains.

Durée prévisible et période envisagée du projet

Pour les travaux

- Date de début : Mars 2017

- Date de fin : Mars 2018

- Préciser si les activités sont :

diurnes → Oui

nocturnes → Non

ponctuelles → Oui (pour le déboisement et les terrassements ≈ 1 à 2 mois au début du chantier)

régulières (préciser la fréquence) → Oui (Construction et montage 10 mois)

Commentaires :

Le planning prévisionnel est joint au dossier de déclaration « Loi sur l'eau »

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

- Équipements STEP : 1 641 000 € HT

- Génie Civil STEP : 2 009 000 € HT

- Aire de dépotage des matières de vidanges : 30 500 € HT

- Traitement des graisses : 82 000 € HT

TOTAL : 3 762 500 € HT (hors études et prestations annexes)

Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

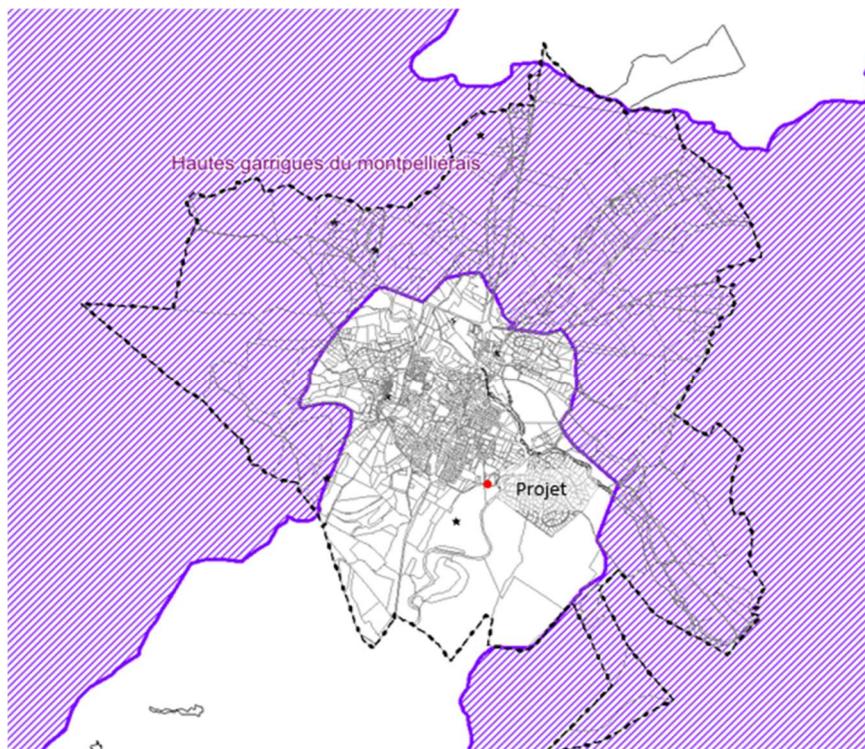
Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Languedoc Roussillon.

Directive Oiseaux

La carte ci-contre présente les zones concernées par la directive Oiseaux

Le territoire communal est concerné par la zone Natura 2000 FR9112004 « hautes garrigues du Montpelliérais.

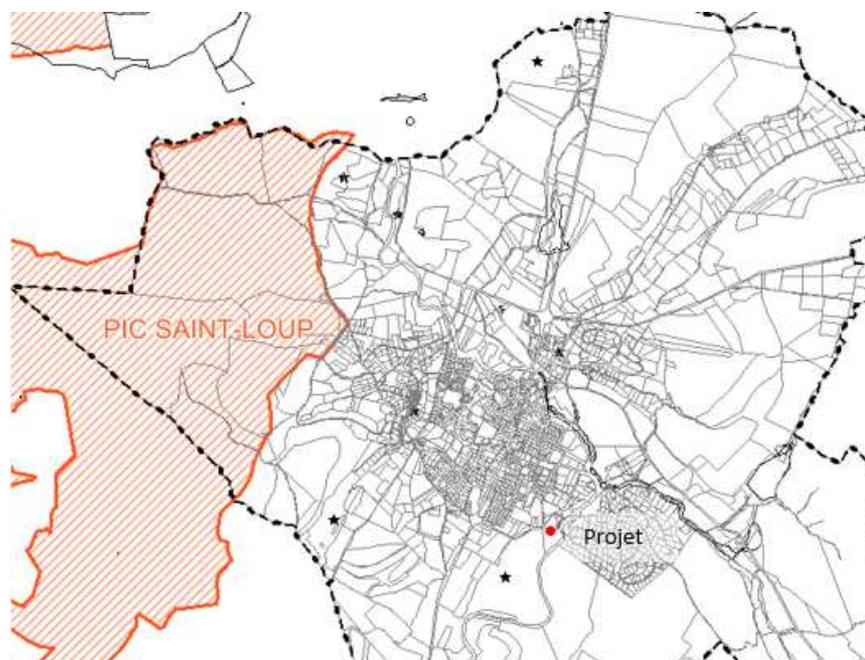
La STEP se situe en dehors de cette zone, à plus de 880 ml à l'Est et 1850 ml à l'Ouest.



Directive Habitat

Le territoire communal est concerné par la zone Natura 2000 FR9101389 « Pic Saint Loup ».

La STEP se situe en dehors de cette zone, à plus de 2 000 ml.



S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

Le projet n'a aucune incidence sur les sites Natura 2000 recensés sur le secteur



Cartographie

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
- Plan de masse, plan cadastral
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
- Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès

→ [Les pièces cartographiques sont insérées dans le présent formulaire](#)

2. Etat des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

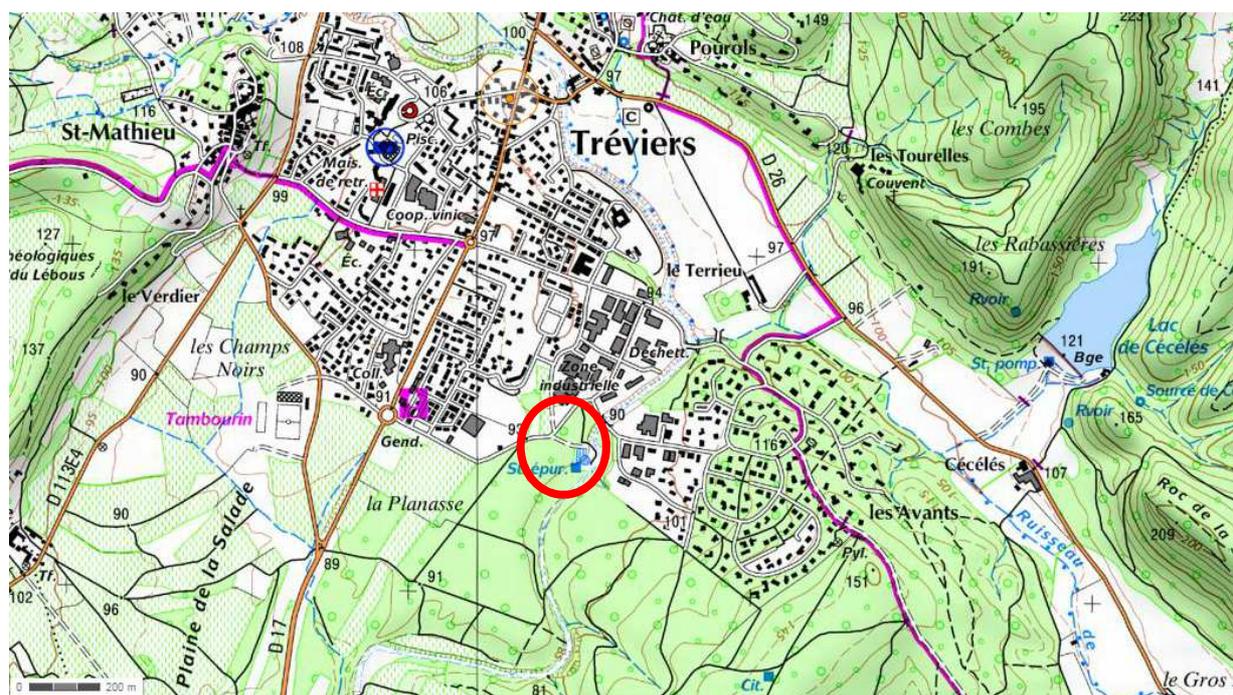
TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée	X	Cf. photo ci-après
	lande		
	garrigue / maquis	X	Cf. photo ci-après
	autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux	X	La parcelle a été plantée de pins il y a plusieurs années.
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement rocheux	X	Berriasien inférieur à faciès calcaire affleure au sein d'un ensemble Berriasien supérieur/Valanginien à dominante marneuse (source BRGM)
	éboulis		
	blocs		
	autre :		

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Zones humides	cours d'eau	X	Le Terrieu, cours d'eau Temporaire présentant des pertes franches vers l'aquifère karstique du Lez environ 500 ml en aval de la station d'épuration, se situe au droit de la station d'épuration (cf. Carte en pièce jointe)
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
Milieux littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu			

Photos de la parcelle sur laquelle la nouvelle station d'épuration sera construite (déboisement prévu)



Plan de localisation du projet :



Future STEP

Future ZRV

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site,

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
Cf. PJ		Aucune incidence puisque le projet se situe en dehors de la zone Natura 2000

TABLEAU DES ESPÈCES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

GROUPES D'ESPÈCES	NOM ET CODE DES ESPÈCES LISTÉES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes	Cf PJ		Aucune incidence puisque le projet se situe en dehors de la zone Natura 2000
Oiseaux			
Mammifères			
Amphibiens			
Reptiles			
Insectes			
Poissons			
Crustacés			

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez vous consulté ?	<p>www.normandie.developpement-durable.gouv.fr https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000 www.geoportail.gouv.fr www.syble.fr www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr infoterre.brgm.fr/ www.hydro.eaufrance.fr/</p>
Quels sont les contacts pris ?	<p>M. BERTEAUD DDTM 34 Mme PETIT ARS 34 Mme BARRERA (AERMC) M. BEZIAT (CD34) Mme MARECHAL (SYBLE)</p>
Quels documents avez vous consulté ?	<p>Les études ayant aidé au choix du projet sont les suivantes :</p> <p>1. Assainissement de St Mathieu</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ «Diagnostic complémentaire du réseau et de la station d'épuration de Saint Mathieu de Trévières » - Rapport de phase 1 – « Données de cadrage » – SAFEGE – Nov 2008 – Version 2 – 94 pages ■ «Diagnostic complémentaire du réseau et de la station d'épuration de Saint Mathieu de Trévières » - Rapport de phase 2 – « Diagnostic du système d'assainissement » – SAFEGE – Mars 2009 – Version 2 – 186 pages ■ «Diagnostic complémentaire du réseau et de la station d'épuration de Saint Mathieu de Trévières » - Rapport de phase 3 – « Investigations complémentaires » – SAFEGE – Mars 2009 – Version 1 – 203 pages ■ «Diagnostic complémentaire du réseau et de la station d'épuration de Saint Mathieu de Trévières » - Rapport de phase 4 – « Programme de Travaux » – SAFEGE – Nov 2009 – Version 1 – 182 pages ■ « Construction de la nouvelle station d'épuration de st Mathieu de Trévières », Etude préalable, SAFEGE – Juin 2015 – p.45 ■ Etude géotechnique préalable – Phase AVP – Missions G1 + G2-AVP – EGSA BTP – Décembre 2015 – 40 pages <p>2. Hydrogéologie</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ «Expertise hydrogéologique sur la faisabilité d'un rejet des eaux traitées de la STEP dans le bassin versant de la source du Lez » - Note Bibliographique sur les possibilités de rejet dans le Terrieu – Pierre TORELLI (hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour plusieurs départements de la région Rhône Alpes) – SAFEGE – Nov 2009 – 44 pages

	<ul style="list-style-type: none"> ■ "Note Hydrogéologique - Etude des pertes du Terrieu (crue du 05/03/2013 et décrue du 14 mai 2013)" – BERGASUD – Sept 2013 – 6 pages ■ "Projet Multiusage de l'hydrosystème karstique du lez" - BRGM <ul style="list-style-type: none"> ● Sep 2010 : Rapport d'activité - RP-58814-FR – 60 pages ● Juin 2011 : Rapport d'activité - RP-60006-FR – 79 pages ● Déc 2011 "Synthèse connaissance" - RP-60041-FR – 358 pages ● Jan 2012 : "Modèles numériques" - RP-60222-FR – 254 pages ● Déc 2012 : "Simulations et scénarios" - RP-61013-FR – 291 pages ● Déc 2012 : "Résultats complémentaires traçage" - RP-61050-FR – 238 pages ● Nov 2014 : "Caractérisation hydrochimique, qualité et vulnérabilité" - RP-61051-FR – 128p ● Nov 2014 : "synthèse et recommandation" - RP-61612-FR – 56 pages <p>3. Zone de Rejet végétalisée</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ « Evaluation de l'efficacité des Zones de Rejets Intermédiaires des stations d'épuration du bassin de l'Arc » - ARPE PACA – 2009 – 31 pages ■ « Les zones de rejet végétalisées » - SATESE du Tarn – 30 pages ■ « Les zones de rejet intermédiaire » - ARPE PACA – 20 pages ■ Fiche technique de l'ARPE « Zones de Rejet : exemples de dimensionnements suivant les préconisations de l'ARPE » - 3 pages ■ « Les zones de rejet végétalisées » - C. Boutin, S. Prost-Boucle.- Sciences Eaux et Territoires, 2012, p. 36 - p. 43. ■ « Zones de rejet végétalisées : proposition de matériels de mesure et de sites potentiels en vue d'un suivi expérimental sur le bassin Adour Garonne » - Rapport de stage – Agence de l'Eau Adour Garonne – 2011 – 61 pages ■ « Aires d'infiltration des stations d'épuration » - Guide de conception et de gestion – DISE 76 – décembre 2009 – 56 pages ■ « Contenu des études préalables à la réalisation d'une Zone de Rejet Végétalisée » - EPNAC – IRSTEA – Mars 2013 – 16 pages ■ « Aménagements des milieux naturels en aval de station d'épuration - Zone de rejet végétalisée » - Agence de l'Eau Rhin Meuse – 2011 – 10 pages ■ « Les Zones de Rejets Végétalisées : Eléments pour une meilleure conception » - Catherine BOUTIN, IRSTEA, centre de Lyon – Décembre 2013 – 102 pages ■ « Création de zones de filtration en lien avec les travaux d'assainissement » - Journée Technique "groupe AEP" - Sage « Nappe Rhin » - Agence de l'Eau Rhin Meuse – 26 mai 2011 – 32 pages <p>4. Réglementation / Concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ « Note sur le débit de référence du système d'assainissement - Version 2.2.1 » - Ministère de l'écologie, du développement durable, Juin 2012 – Page 18 ■ Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ■ Arrêté du 25 juin 2014 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts ■ SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens – initial – 2003 ■ SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens – Révisé et approuvé en 2015 (SYBLE – BRL) ■ SDAGE RMC – 2010-2015 <p>5. Autre</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ PLU – 3eme modification – Mars 2015 ■ PPRI de St Mathieu de Tréviérs
--	---

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Sans objet

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

NEANT

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

NEANT

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

NEANT

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

NEANT

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

Situé à plus de 1 km de toute zone Natura 2000, le projet est implanté en zone urbaine à environ 100 m à vol d'oiseau de la zone d'activité économique des Avents.

Dans le cadre de ce projet, les travaux pouvant avoir une « incidence » potentielle sur des espèces et/ou des habitats (protégés ou pas) sont les opérations de déboisement et de terrassement prévus sur la parcelle AK161 en début de chantier. Ces travaux auront une durée limitée dans le temps (maximum 2 mois), mais pourront engendrer la destruction d'habitats et espèces s'étant développés dans la pinède artificielle, plantée en guise d'« écran végétal » pour cacher la station d'épuration existante.

Néanmoins, dans la mesure où aucune espèce ou habitat protégés ne sont présents sur l'emprise des travaux, on peut conclure que le projet n'aura pas d'incidence sur les zones NATURA 2000 situées sur la commune.

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.

Au vu des éléments ci-dessus, j'atteste que :

- ➔ le projet ne présente pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites du réseau Natura 2000
- ➔ qu'il n'est pas nécessaire d'engager des études complémentaires pour préciser le diagnostic écologique et définir des mesures d'atténuation, de réduction et d'évitement

Le : 01/03/2016, A : St Mathieu de Trévières

Nom et signature :